

DECLARATION DE MONSIEUR CHEYSSON DEVANT LA REUNION PREPARATOIRE  
DE L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE ACP-CEE  
Luxembourg - le 27 novembre 1975

M. Cheysson a situé la Convention de Lomé dans le cadre de la politique générale de la Communauté à l'égard du Tiers Monde. La Communauté cherche à établir une coopération intime et intégrée avec les 46 ACP (dont le nombre est destiné à s'accroître) sur la base de rapports contractuels. En même temps elle cherche à établir des rapports de même nature avec les pays du sud de la méditerranée. Compte tenu du dialogue afro-arabe qui se noue, l'on va vers un regroupement de 600 millions d'habitants basé sur l'interdépendance. Cette politique de la Communauté se traduit par certains éléments, p. ex.

La solidarité financière :

en 1974, 63% de l'aide publique aux ACP provenait de la Communauté et ses Etats membres, contre 16 % en provenance des autres organisations internationales et 8 % en provenance des Etats-Unis.

Solidarité commerciale ensuite :

près de 2/3 des exportations des pays ACP et du sud de la Méditerranée se dirigent vers la CEE, d'où la nécessité d'un accès préférentiel au marché communautaire, qui est justifié par le déficit de la balance de paiements de la quasi-totalité de ces pays solidarité humaine enfin, notamment au niveau parlementaire où sont représentés les peuples.

M. Cheysson a ensuite évoqué la nécessité de créer un nouvel ordre économique mondial. A cet égard, la Convention de Lomé doit être considérée comme exemplaire, premièrement, par les moyens qu'elle met en oeuvre, par exemple le STABEX et le Protocole sucre, qui introduit pour la première fois une clause de quasi-indexation, deuxièmement, par ses approches fondamentales : la selectivité des interventions du FED et du STABEX avec priorité aux PVD ayant le plus besoin; le traitement global et intégré des problèmes des PVD; la participation des opérations économiques du secteur privé et des forces sociales.

M. Cheysson a terminé en invitant l'Assemblée à proclamer cette interdépendance en évoquant la possibilité d'une réunion des représentants parlementaires de la CEE, des ACP et des pays du sud de la Méditerranée. Les ACP sont assez nombreux pour se faire entendre, par exemple aux Nations Unies ou à la conférence de Paris, pourvu qu'ils restent unis, a-t-il ajouté.

La réunion préparatoire, à laquelle assistait M. Battaglia au nom du Conseil ainsi que M. Thorn, s'est terminée par l'adoption d'une résolution insistant pour que les procédures de ratification soit accélérées. En effet, le nombre de ratifications requises du côté ACP (2/3 ou 32) est déjà atteint; du côté communautaire, seuls le Danemark et le Luxembourg ont ratifié jusqu'à présent, mais l'on s'attend à ce que tous les autres Etats membres aient ratifié avant la fin de l'année à l'exception de l'Italie (janvier).